

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 16 avril 2021

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Par suite d'une convocation en date du 06 avril 2021, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, le vendredi 16 avril 2021, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Bernadette Gaultot, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Julien Ossola.

Excusé : Mr Pfister Eddie donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle Hubert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Sandra Recouvreur est désignée comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu du 19 mars 2021.

Le compte-rendu du vendredi 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes 2021 : Délibération N° 19/2021

Suite à la réforme fiscale, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation à partir de 2021.

Celle-ci sera remplacée par la part Départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Madame le Maire demande aux conseillers de voter les taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux pour l'exercice 2021 comme suit :

Foncier Bâti : **44,62 %**

Foncier Non Bâti : **21,13 %**

PRECISE que le produit fiscal attendu pour l'année 2021 s'élève à 68 737 €.

Budget Prestations de service - Approbation du Compte Administratif 2020 : Délibération N° 20/2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Stéphane Vernier, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenter

le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	52 315,20 €	3 794,40 €	56 109,60 €
Dépenses	52 315,20 €	3 794,40 €	56 109,60 €
Résultat 2020	0 €	0 €	0 €

Budget Prestations de service - Approbation du Compte de Gestion 2020 : Délibération N° 21/2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour,

DÉCLARE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Prestations de Service – Affectation du résultat 2020 : Délibération N° 22/2021

Vu la nomenclature budgétaire M 49,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2020 du budget prestations de service qui présente un résultat en total équilibre par conséquence aucune affectation n'est à réaliser.

Adoption du budget prestations de service 2021 : Délibération N° 23/2021

Suite à la prise de compétence eau et assainissement au 01 janvier 2020 par l'agglomération de Chaumont, ce budget est nécessaire pour les différentes opérations financières.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget prestations de service de l'exercice 2021 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOPTÉ le budget principal pour l'exercice 2021 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 14 700,00 €
- Pour la section Investissement : 88 529,00 €

Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2020 : Délibération N° 24/2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Stéphane Vernier, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenter le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour,
Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.*

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	41 988,88 €	214 797,20 €	256 786,08 €
Dépenses	61 604,81 €	• 547,26 €	246 152,07€
Report 2019	69 730,65 €	115 969,93 €	185 700,28 €
Résultat 2020	50 114,72 €	146 219,87 €	196 334,59 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2020 : Délibération N° 25/2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour,

DÉCLARE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal – Affectation du résultat 2020 : Délibération N° 26/2021

Vu la nomenclature budgétaire M 14,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 146 219,87 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 50 114,72 €.

Suite à la clôture du budget eau et assainissement qui présentait un résultat excédentaire :

- Pour la section de Fonctionnement : 66 690,62 €
- Pour la section Investissement : 111 223,98 €

Il convient de procéder à l'intégration des ces résultats à l'affectation du résultat.

Vu les états de restes à réaliser du 31 décembre 2020,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2021,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 11 voix pour,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- Report en section d'Exploitation – article 002, la somme de 212 910,49 €.
- Report en section d'investissement – article 001, la somme de 161 338,70 €

Adoption du budget principal 2021 : Délibération N° 27/2021

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget principal de l'exercice 2021 qui sera présenté par fonction.
Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2021 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 423 821,49 €
- Pour la section Investissement : 192 965,70 €

Informations diverses :

Monsieur Vincent Gauthier présente un dossier urbanisme pour un changement de clôture et un portillon.
Le dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

La date du prochain conseil est fixée au 28 mai 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Séance du vendredi 16 avril 2021

Délibération N° 19/2021 : Vote des taxes 2021

Délibération N° 20/2021 : Budget Prestations de service - Approbation du Compte Administratif 2020

Délibération N° 21/2021 : Budget Prestations de service - Approbation du Compte de Gestion 2020

Délibération N° 22/2021 : Budget Prestations de service – Affectation du résultat

Délibération N° 23/2021 : Budget Prestations de service – Vote du budget 2021

Délibération N° 24/2021 : Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2020

Délibération N° 25/2021 : Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2020

Délibération N° 26/2021 : Budget Principal – Affectation du résultat

Délibération N° 27/2021 : Budget Principal – Vote du budget 2021

Marie-Noëlle Hubert
Pouvoir de Eddie Pfister

Stéphane Vernier

Hervé Henry

Brigitte Bongard

Ossola Julien

Bourillon Jean-Damien

Gauthier Vincent

Boutellier Cécile

Braud Anne

Pfister Eddie
Absent excusé pouvoir à
Marie-Noëlle Hubert

Gaulot Bernadette